



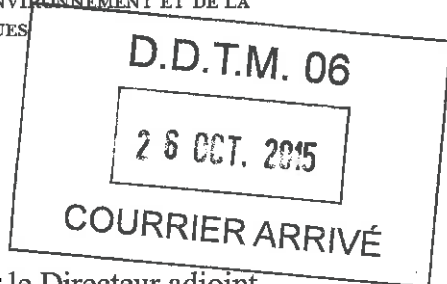
CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DGA DÉVELOPPEMENT

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
GESTION DES RISQUES

Monsieur Sébastien FOREST
Directeur départemental adjoint des
Territoires et de la Mer
Service Eau - Risques
147 boulevard du Mercantour
CADAM
06286 NICE CEDEX 3



Nice, le 21 OCT. 2015

Monsieur le Directeur adjoint,

Par correspondance en date du 5 août dernier, vous sollicitez l'avis du Département sur le projet de plan de prévention des risques (PPR) de mouvements de terrain sur la commune de Tende, dans le cadre de la consultation préalable à l'enquête publique des personnes publiques associées, dans un délai de 2 mois.

J'ai pris connaissance du classement :

- en zone rouge en raison d'un aléa de Grande ampleur d'éboulement (GA EBr5) du musée des Merveilles. Les conséquences réglementaires de ce classement imposent la réalisation d'une étude de sécurisation dans les 5 ans par la commune ou l'EPCI compétent. Les services du Département se rapprocheront de la commune pour s'assurer que l'étude à réaliser concerne bien les versants en amont du musée. Par ailleurs, l'utilisation des établissements recevant du public est obligatoirement subordonnée à la réalisation d'un plan de secours et de mise en sécurité des usagers dans un délai d'un an.

- en zone bleue de la Subdivision d'aménagement pour un aléa d'éboulement ;

- en zone bleue pour un aléa d'éboulement de la base FORCE 06 de Tende, dont le bâtiment appartient à la commune.

Je n'ai pas de remarque à formuler sur le document.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur adjoint, l'expression de ma parfaite considération.


Cyril MARRO
Directeur

